



## Conseil économique et social

Distr. générale  
9 décembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de statistique

Quarante-septième session

8-11 mars 2016

Point 3 h) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions soumises à la Commission pour examen  
et décision : statistiques industrielles**

## Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

### Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2015/216 Conseil économique et social, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission, pour examen, le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) sur les statistiques industrielles. L'ONUDI y expose l'actuel programme de collecte de données qu'elle administre conjointement avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, et y présente des informations sur les activités de renforcement des capacités et de formation qu'elle a menées pour faire appliquer les Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles. Elle y indique qu'en dépit de certains progrès, les données industrielles de nombreux pays en développement présentent encore des lacunes considérables. L'absence de données élémentaires concernant l'activité industrielle a lourdement pesé sur la capacité des décideurs gouvernementaux et des entrepreneurs d'élaborer des politiques industrielles nationales efficaces. Dans son rapport, l'ONUDI souligne l'importance croissante des statistiques industrielles au regard du suivi mondial des objectifs de développement durable.

La Commission est invitée à commenter ce rapport et à demander aux pays en développement de donner une priorité plus élevée aux statistiques industrielles, étant donné que celles-ci sont une source de données indispensables pour l'établissement des comptes nationaux, des comptes économiques et environnementaux et d'autres statistiques macroéconomiques.

---

\* E/CN.3/2016/1.



## I. Introduction

1. À sa quarante et unième session, tenue du 23 au 26 février 2010, la Commission de statistique a approuvé le programme de collecte de données sur les statistiques industrielles, à exécuter selon une répartition des tâches convenue entre la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), et a pris note des activités de coopération technique menées par les deux entités aux fins de donner suite aux *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles de 2008*, qu'elle avait approuvées à sa trente-neuvième session.

2. À sa quarante et unième session également, la Commission de statistique a approuvé les *Recommandations internationales concernant l'indice de la production industrielle* et a engagé les États membres à se conformer aux pratiques qui y sont exposées en vue d'établir des indices de la production industrielle comparables. À sa quarante-deuxième session, la Commission a considéré qu'il importait d'améliorer la cohérence des statistiques économiques de base en vue d'accroître la qualité et la valeur analytique tant des statistiques économiques de base que des statistiques des comptes nationaux et des autres agrégats macroéconomiques.

3. Le présent rapport contient des informations à jour à l'intention de la Commission de statistique à propos des activités récentes de la Division de statistique et de l'ONUDI et aborde des questions qui se font jour dans le domaine des statistiques industrielles.

## II. Activités menées comme suite à une demande de la Commission

### A. Application des recommandations internationales concernant les statistiques industrielles

4. Ces dernières années, la Commission de statistique a approuvé un certain nombre de normes et de recommandations relatives aux statistiques industrielles. Il s'agit notamment de la quatrième révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI); des *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles de 2008* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.08.XVII.8); et des *Recommandations internationales concernant l'indice de la production industrielle de 2010* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.08.XVII.16). Les instituts nationaux de statistique ont progressivement appliqué ces normes et recommandations dans leurs systèmes statistiques. D'après les données communiquées à l'ONUDI, 75 pays environ appliquent déjà la quatrième révision de la CITI et 65 autres sont en train de la mettre en place. De même, plus de 125 pays mènent des enquêtes annuelles ou périodiques auprès des établissements industriels et mettent en œuvre progressivement les *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles de 2008*. La mise en œuvre de ces dernières permet à chaque pays d'établir un ensemble complet de données sectorielles aux fins d'améliorer les estimations des comptes nationaux et des autres

indicateurs macroéconomiques, ainsi qu'un vaste ensemble de statistiques présentant un intérêt pour ses politiques et programmes de développement.

## **B. Ateliers régionaux et activités de renforcement des capacités**

5. La tenue d'ateliers régionaux à l'intention des instituts nationaux de statistique s'est révélée être un moyen efficace de faire connaître aux statisticiens nationaux les dernières recommandations approuvées par la Commission de statistique. Il est normal que dans une région donnée, les instituts nationaux de statistique aient un certain nombre de problèmes en commun. Les ateliers régionaux sont non seulement l'occasion de débattre de problèmes théoriques, mais ils sont aussi un excellent moyen de partager des données d'expérience et des pratiques optimales. Ces dernières années, l'ONUDI et d'autres organismes ont conjointement organisé un certain nombre d'ateliers régionaux et internationaux, notamment : un atelier international sur les statistiques industrielles qui s'est tenu à Dalian (Chine) en juin 2010; un atelier sur les statistiques de l'industrie manufacturière, organisé à Santiago, en mars 2011, à l'intention des États membres de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; un atelier international sur les statistiques industrielles, qui s'est tenu à Beijing en juillet 2013; un atelier régional sur les statistiques et classifications industrielles, tenu à Doha en septembre 2013 à l'intention des pays arabes; et un atelier régional sur la mise en œuvre de la quatrième révision de la CITI, organisé à Amman en septembre 2014 à l'intention des pays arabes.

6. Dans le cadre de son programme d'assistance technique, l'ONUDI a aussi organisé une série d'ateliers régionaux dans diverses régions du monde, notamment : en juin 2015 à Lusaka, à l'intention des pays du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe ; en juin 2013 à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie), à l'intention des pays de la Communauté d'Afrique de l'Est; et en novembre 2012, à Yaoundé, à l'intention des pays d'Afrique de l'Ouest. Des ateliers régionaux ont été organisés à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie) en mai 2014 et à Vienne en décembre 2014 à l'intention des anciens et actuels pays de la Communauté d'États indépendants. En ce qui concerne les logiciels, l'ONUDI a exécuté à Amman, en mai 2015, en collaboration avec l'Institut arabe pour la formation et la recherche en statistique, et à Bruxelles, en mars 2015, avec l'appui de l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat), un programme de formation à l'utilisation du logiciel « R » pour le traitement des données industrielles.

7. L'ONUDI organise un programme ordinaire de coopération technique dans le domaine des statistiques industrielles, qui inclut des services consultatifs assurés à bref délai, des ateliers nationaux et une assistance technique à long terme. L'assistance technique à long terme a pour objet de renforcer les capacités institutionnelles dont disposent les instituts nationaux de statistique pour établir un registre des entreprises en activité, mener des enquêtes auprès des établissements industriels et mettre en place un système d'indicateurs à court terme. Les activités de renforcement des capacités donnent également lieu à l'établissement d'indicateurs analytiques et d'indicateurs de résultats présentant un intérêt pour la formulation de la politique industrielle et pour le suivi de l'application du programme. Ces dernières années, l'ONUDI a apporté une assistance technique, à divers degrés, à l'Éthiopie, au Gabon, au Népal, à Oman, à l'Ouganda, à la

République démocratique populaire lao, à la République-Unie de Tanzanie et au Viet Nam. Un projet régional de renforcement des capacités est en cours d'exécution dans 11 pays de la région de la Communauté d'États indépendants.

### **III. Division du travail entre les organismes des Nations Unies dans le domaine des statistiques industrielles**

#### **A. Programme de collecte de données sur les statistiques industrielles**

8. La Division des statistiques et l'ONUDI ont continué de mener, selon la répartition des tâches dont elles sont convenues, des activités de collecte de données aux fins d'établir des statistiques industrielles.

##### **1. Collecte de données par l'ONUDI**

9. L'ONUDI se charge de recueillir les statistiques industrielles générales se rapportant aux secteurs des industries extractives, de l'industrie manufacturière, de l'électricité, du gaz et de l'eau, établies sur une base annuelle et selon les nomenclatures à trois et à quatre chiffres de la CITI. Pour ce faire, elle recueille des données annuelles directement auprès de quelque 150 pays qui ne font pas partie de l'OCDE et s'adresse à celle-ci pour obtenir des données sur ses pays membres, évitant ainsi le chevauchement des activités. Les pays sont invités à communiquer des données correspondant à la quatrième ou, à défaut, à la troisième révision de la CITI.

10. Comme la Commission de statistique l'avait recommandé à sa vingt-septième session en 1993, ce sont l'ONUDI et l'OCDE qui, depuis 1994, sont chargées de rassembler et de diffuser des statistiques industrielles générales, tâche qui était auparavant confiée à la Division de statistique. De plus, Eurostat et l'OCDE ont conclu un accord aux termes duquel l'OCDE recueille des données auprès des pays qui n'appartiennent pas à l'Union européenne, à charge pour collecter les statistiques des entreprises des pays membres de l'Union européenne.

11. Depuis 2010, afin de répondre aux besoins croissants de disposer de chiffres actuels sur les tendances de la croissance (tout particulièrement à la suite de la crise financière mondiale de 2008), l'ONUDI publie un rapport trimestriel intitulé : « World Manufacturing Production » établi sur la base des indices de la production industrielle. Les données sont obtenues auprès de multiples sources en ligne et tirées des publications des instituts nationaux de statistique et de la Division de statistique. Des estimations de la croissance sont publiées pour la production manufacturière mondiale ainsi que pour celle de groupes de pays, à savoir les pays industrialisés, les pays émergents, les autres pays en développement et les pays les moins avancés.

12. Ces dernières années, l'ONUDI a élargi sa diffusion mondiale de statistiques industrielles. Outre la publication *International Yearbook of Industrial Statistics*, qui couvre l'industrie manufacturière, l'ONUDI publie depuis 2010 la publication *World Statistics on Mining and Utilities*. Cette publication bisannuelle contient des données sur d'importants secteurs de l'énergie, notamment sur les productions de charbon, de pétrole brut de gaz naturel, ainsi que sur la production et la distribution d'électricité. Ces deux publications contiennent des données de pays, établies pour

la plupart sur la base de la quatrième révision de la CITI. Les données sont diffusées dans des publications statistiques en versions imprimée et électronique. Les instituts nationaux de statistique, les organismes internationaux et les autres utilisateurs peuvent consulter et télécharger les bases de données de l'ONUDI, conformément à la politique de diffusion des données appliquée par celle-ci.

13. Selon un nouvel arrangement conclu entre les deux entités, l'ONUDI, et non plus la Division de statistique, se charge depuis juin 2015 de la collecte, du traitement et de la publication des statistiques structurelles des entreprises des secteurs de l'industrie extractive et des services d'utilité publique.

## 2. Collecte de données par la Division de statistique

14. La Division de statistique recueille des données dans les domaines : a) des statistiques de la production de produits de base industriels; et b) des indices de la production industrielle.

### *Statistiques de la production de produits de base industriels*

15. Dans le cadre de son activité d'établissement des statistiques de la production de produits de base industriels, la Division de statistique recueille et publie des données relatives à la production industrielle d'environ 200 pays et territoires. Les données, qui sont exprimées en quantités produites et en valeur, sont établies sur la base de la liste des produits industriels de l'ONU, dressée en 2005, qui comprend 600 produits de base industriels environ. Les données statistiques sur les produits de base industriels sont recueillies principalement dans le cadre d'un questionnaire adressé chaque année aux instituts nationaux de statistique.

16. En outre, pour un petit nombre de produits de base, des données sont recueillies chaque mois sur la base d'un questionnaire figurant dans la publication des Nations Unies intitulée *Monthly Bulletin of Statistics*.

17. Les données annuelles sont publiées en ligne sur le portail UNdata de la Division de statistique ainsi que sous forme imprimée dans *l'Annuaire des statistiques industrielles par produit*. Les données mensuelles sont publiées dans les versions en ligne et imprimée du *Monthly Bulletin of Statistics*. La série des données rétrospectives couvre la période allant de 1950 à 2013.

### *Indices de la production industrielle*

18. La Division de statistique recueille, établit et publie des indices mensuels, trimestriels et annuels de la production industrielle. Les données sont recueillies sur la base d'un questionnaire adressé aux instituts nationaux de statistique. Les données mensuelles sont recueillies selon la nomenclature à un chiffre de la CITI, et celles qui concernent les indices trimestriels et annuels sont recueillies selon la nomenclature à deux chiffres de la CITI.

19. Les données sont recueillies et publiées conformément à la quatrième ou à la troisième révision de la CITI, selon les capacités nationales.

20. Des données mensuelles et trimestrielles sont actuellement disponibles pour environ 115 pays et, depuis juillet 2014, les pays les communiquent en utilisant 2010 comme année de référence. En outre, des données annuelles sur les indices de

la production industrielle sont à présent disponibles pour environ 125 pays, l'année 2005 étant retenue comme année de référence.

## **B. Normes et méthodes**

21. La Division de statistique assume la responsabilité des normes et des méthodes à appliquer, qui figurent notamment dans les recommandations méthodologiques, les classifications, les directives et les manuels publiés dans le domaine des statistiques industrielles. Les principales recommandations internationales sont les *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles de 2008* et les *Recommandations internationales concernant l'indice de la production industrielle de 2010*. Les principales classifications de référence à utiliser pour l'établissement des statistiques industrielles sont la CITI et la Classification centrale de produits (CPC), qui sont également gérées par la Division de statistique.

### **1. Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles de 2008**

22. À sa trente-huitième session, en 2007, la Commission de statistique a été saisie d'un projet de révision des *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles*, reflétant l'évolution récente de la situation économique et de la méthodologie statistique. La Commission a adopté cette révision, intitulée *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles de 2008*, à sa trente-neuvième session, tenue en 2008.

### **2. Recommandations internationales concernant l'indice de la production industrielle de 2010**

23. À sa quarante et unième session, tenue en février 2010, la Commission de statistique a été saisie, pour approbation, du texte final des *Recommandations internationales concernant l'indice de la production industrielle* (les *Recommandations de 2010* sont en cours de publication; une version non éditée peut être consultée en ligne).

24. En outre, les pratiques suivies par les pays pour établir l'indice de la production industrielle, qui ont fait l'objet d'une enquête en 2007, sont résumées dans la publication de la Division de statistique intitulée : « Country practices for the collection and calculation of the Index of Industrial Production (2008) » (ESA/STAT/2008/8) qui peut être consultée sur le site Web de la Division<sup>1</sup>.

### **3. Classifications par industrie**

25. Les classifications utilisées aux fins d'établir les statistiques industrielles, à savoir la CITI et la CPC, offrent des outils qui permettent de rendre compte des activités économiques du secteur de l'industrie et de leur production. La quatrième révision de la CITI a été publiée en 2008, tandis que la version 2.1 de la CPC a été publiée en 2015. En tant qu'entité responsable de ces classifications, la Division des statistiques apporte aux pays membres un soutien actif, par l'intermédiaire de son registre des classifications (CHL@un.org), en ce qui concerne leur interprétation et leur application.

---

<sup>1</sup> Voir <http://unstats.un.org/unsd/industry/guidelines.asp>.

#### **IV. Lacunes des données et nécessité d'y remédier par une action concertée au niveau international**

26. Malgré les efforts que ne cessent de déployer l'ONUDI et la Division de statistique, il convient de noter que les ressources actuellement disponibles sont loin d'être suffisantes pour couvrir les besoins d'assistance technique des pays en développement, particulièrement en Afrique subsaharienne, dans le domaine des statistiques industrielles. S'il est vrai qu'une tendance à l'amélioration des statistiques industrielles a pu être observée à l'échelle mondiale, nombre de pays en développement continuent d'accuser un grave retard. Un nombre relativement faible de pays en développement mène chaque année des enquêtes dans le domaine des statistiques industrielles, d'autres le font tous les 5 à 10 ans et certains n'en ont pas mené depuis plus de 15 ans. En raison de complications liées à l'enregistrement des entreprises, les données administratives sont souvent dispersées entre différentes institutions et sont mal gérées. Lorsque les dossiers administratifs ne sont ni centralisés ni régulièrement mis à jour, les recensements et les enquêtes sont les seules sources permettant d'établir une liste complète des entreprises industrielles en activité. Les recensements ou les enquêtes menées à grande échelle coûtent assez cher et nombre d'instituts nationaux de statistique ou ministères de tutelle n'ont les moyens de les réaliser qu'occasionnellement. Lorsqu'un long délai s'est écoulé depuis la précédente enquête, il faut toujours tout recommencer à zéro et le coût d'une telle opération ne cesse donc de s'accroître, ce qui réduit encore la possibilité d'en réaliser une autre prochainement. Étant donné que ce cercle vicieux se perpétue depuis des années, les données statistiques relatives à l'activité industrielle deviennent plus rares et, en conséquence, plus coûteuses à établir.

27. L'absence de données élémentaires sur l'activité industrielle pèse lourdement sur les capacités dont disposent les décideurs gouvernementaux et les entrepreneurs pour élaborer des politiques industrielles nationales efficaces. Nombre de pays africains, qui disposent d'abondantes réserves de ressources minérales et d'autres matières premières, ont des coûts de main-d'œuvre faibles et présentent un fort potentiel à l'exportation, ont de très bonnes perspectives de croissance économique. Mais en l'absence des informations élémentaires qui leur sont indispensables pour prendre des décisions, les investisseurs considèrent qu'il est trop risqué de créer de nouvelles entreprises.

28. L'insuffisance des données relatives au secteur productif influe directement sur la qualité des estimations du produit intérieur brut (PIB) et des autres grands indicateurs macroéconomiques. Dans un certain nombre de pays, les estimations du PIB et d'autres agrégats des comptes nationaux sont effectuées à partir de bases de données déficientes qui couvrent un champ d'activité économique très restreint. Les données sont largement établies sur la base de projections réalisées d'une année sur l'autre et les valeurs de référence ne sont pas mises à jour pendant longtemps. Il n'est donc pas surprenant que dans certains pays, les chiffres des comptes nationaux fassent des bonds spectaculaires lorsque de nouvelles valeurs de référence sont établies sur la base de données d'enquêtes récentes.

29. Il faut du temps, ainsi que des ressources financières et humaines, pour établir un nouveau système de statistiques industrielles fonctionnel sur la base d'un registre des entreprises régulièrement mis à jour et d'enquêtes menées périodiquement. Du fait que les données d'enquête sur l'activité industrielle contribuent beaucoup à l'amélioration de l'établissement des comptes nationaux et des comptes

économiques et environnementaux, il est indispensable que la coopération technique et les éventuels programmes d'assistance dans les pays en développement soient bien coordonnés entre les services qui établissent les données sectorielles et les comptes nationaux. Le Système de comptabilité nationale (SCN) et le Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) reposent sur une grande quantité de données statistiques tirées d'enquêtes sectorielles. Il est fortement recommandé que les partenaires internationaux du développement, les donateurs et les instituts nationaux de statistique, qui sont les bénéficiaires de l'assistance technique, s'assurent que les données économiques de base soient disponibles au niveau sectoriel avant de lancer un projet ou d'engager une étude sur les comptes nationaux ou sur les comptes économiques et environnementaux.

30. Dans ces conditions, une intensification de la coopération entre les partenaires du développement et les instituts nationaux de statistique dans une région donnée serait nécessaire pour que soit lancé un programme d'assistance technique plus complet et intégré, lequel pourrait sensiblement améliorer l'établissement des statistiques industrielles, des comptes nationaux et des comptes économiques et environnementaux.

## **V. Pertinence accrue des statistiques industrielles au regard du suivi des objectifs de développement durable**

31. Aux fins d'assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, de nombreux pays en développement ont réussi à obtenir l'assistance technique qui leur était indispensable pour renforcer leurs capacités statistiques aux fins d'établir un ensemble d'indicateurs sociaux et d'indicateurs environnementaux généraux. Depuis l'adoption des objectifs du Millénaire en l'an 2000, la priorité de l'assistance extérieure a été de donner au pays les moyens d'établir des indicateurs de succès utilisables. Or, les aspects strictement économiques du développement n'étaient que partiellement pris en compte dans les objectifs du Millénaire et, par conséquent, les programmes de renforcement des capacités mis au point ces 15 dernières années aux fins d'assurer le suivi de ces objectifs n'ont pas apporté beaucoup d'améliorations dans le domaine des statistiques économiques en général et dans celui des statistiques industrielles en particulier. Dans certains pays, la priorité a été donnée à d'autres domaines de la statistique, au détriment du programme ordinaire de statistiques industrielles. Cette situation a changé à l'annonce des objectifs de développement durable, qui prennent en compte la croissance économique et l'industrialisation parmi les différents aspects du développement. Pour assurer le suivi des cibles qui ont été définies sous plusieurs objectifs, en particulier les objectifs 8, 9 et 12 qui concernent respectivement la croissance économique, l'industrialisation et la consommation durable<sup>2</sup>, il faudra disposer d'une grande quantité de données relatives aux secteurs de la production, notamment sur les activités industrielles. Dans sa résolution 70/1, intitulée : « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », l'Assemblée générale se déclare consciente « qu'il n'existe toujours pas de données de référence pour plusieurs des objectifs » et appelle de ses vœux « un appui accru aux fins de l'amélioration de la collecte des données et du renforcement des capacités des États Membres, l'objectif étant d'établir des données

---

<sup>2</sup> Voir résolution 70/1 de l'Assemblée générale

de référence nationales et mondiales là où il n'en existe pas ». L'industrialisation étant admise parmi les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la nécessité d'assurer le suivi des progrès réalisés vers la réalisation de ces objectifs relève sensiblement la pertinence des statistiques industrielles par rapport à ce qu'il en était jusqu'en 2015.

32. L'ONUDI, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, assure partout dans le monde la promotion d'une industrialisation inclusive et soutenable. Elle conduit de nombreuses initiatives de développement aux fins de la réalisation de plusieurs objectifs et cibles de développement durable : elle aide les États Membres à renforcer leurs capacités productives et commerciales en améliorant la qualité et la compétitivité de leurs produits sur les marchés internationaux, elle appuie des programmes en faveur de l'emploi et de la création d'entreprise à l'intention des femmes et des jeunes et elle aide les pays à adopter des sources d'énergie renouvelables et à réduire les émissions. Les activités de base de l'ONUDI encadrent la mise au point d'un système complet de statistiques industrielles permettant de mesurer les progrès accomplis sur la voie de l'industrialisation durable.

33. Les statistiques sont appelées à jouer un rôle indispensable dans l'élaboration des politiques et dans le suivi des cibles de développement concernant l'industrialisation durable. Le rôle et la pertinence des statistiques industrielles au niveau national sont bien supérieurs à ceux des indicateurs de suivi mondial. Il est grand temps que les instituts nationaux de statistique et les partenaires du développement saisissent l'occasion qui leur est offerte d'établir un système de statistiques industrielles robuste en vue de contribuer efficacement au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

## VI. Questions à examiner

34. La Commission de statistique est invitée à :

a) **Faire des recommandations sur le rapport, au sujet de l'application des *Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles de 2008* et les *Recommandations internationales concernant l'indice de la production industrielle de 2010*;**

b) **Demander aux pays en développement de donner une priorité plus élevée aux statistiques industrielles et d'appliquer les recommandations qu'elle a précédemment formulées, étant donné que les statistiques industrielles sont une source de données indispensables pour l'établissement des comptes nationaux, des comptes économiques et environnementaux et d'autres statistiques macroéconomiques;**

c) **Prier l'ONUDI et les autres partenaires du développement d'accroître l'assistance qu'ils apportent aux pays en développement sous la forme de programmes de renforcement des capacités dans le domaine des statistiques industrielles, tout particulièrement dans le contexte des objectifs de développement durable.**